

COMMUNIQUE DU 27/06/2025

Titres de Participation Course Club

Rappel : Il est possible de participer à une course club moyennant la souscription à un Titre de Participation pour une personne ne possédant pas de licence pilote.

Depuis cette année, les clubs organisateurs ne peuvent plus commander de Titres de Participation papiers auprès de la FFSA. La demande de tous les Titres de Participation est dématérialisée via le site de la FFSA.

Se rendre sur le Site de la FFSA, créer et/ou se connecter sur son espace licencié et saisir directement sa demande avec paiement en ligne. Choisir le titre « **TPNCCK** » « National Course Clubs Karting ».

(*) Rappel des conditions de délivrance du Titre de Participation course « clubs » :

- Être âgé de 8 ans minimum dans l'année,
- Présenter une pièce d'identité ou copie du livret de famille, une autorisation parentale pour les mineurs, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du karting.

Sportives salutations

Patrick VIZATELLE, Président ASK Sens